



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
7 juin 2006
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

Trente-sixième session

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

7-25 août 2006

**Moyens d'accélérer les travaux du Comité pour
l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Évolution du système des Nations Unies en particulier du régime en matière de droits de l'homme	2-14	2
A. Organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	2-9	2
B. Conseil des droits de l'homme	10	4
C. Suite donnée à la cinquième réunion intercomités et à la dix-septième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	11-12	4
D. Suite donnée à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme	13	4
E. Processus de réforme des Nations Unies	14	4
III. Activités du Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention	15-16	4
IV. Questions diverses : étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes	17-18	5
Annexes		
I. États n'ayant pas ratifié la Convention ou n'y ayant pas adhéré		6
II. États parties dont les rapports ont été présentés au Comité mais non encore examinés par lui au 1 ^{er} juin 2006		7

* CEDAW/C/2006/III/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport contient des renseignements utiles pour les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La section II donne des informations sur l'évolution du système des Nations Unies, en particulier s'agissant des organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. La section III renseigne sur les activités menées par le Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention. La section IV aborde des questions diverses. Peu de temps s'étant écoulé entre la clôture de la trente-cinquième session du Comité, tenue du 15 mai au 2 juin 2006, et l'achèvement du présent rapport, des mises à jour seront présentées oralement. L'attention du Comité est appelée sur le précédent rapport, consacré aux moyens d'accélérer les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui a été terminé en avril 2006¹.

II. Évolution du système des Nations Unies, en particulier du régime en matière de droits de l'homme

A. Organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

2. À sa quatre-vingt-sixième session, tenue du 13 au 31 mars 2006, le Comité des droits de l'homme a poursuivi ses débats sur les propositions d'harmonisation des principes à suivre pour élaborer des rapports en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a également établi le mandat d'un rapporteur devant être l'interlocuteur des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies.

3. À sa soixante-huitième session, tenue du 20 février au 10 mars 2006, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a adopté des directives pour assurer le suivi des observations finales et des recommandations, adressées aux États parties et destinées à les aider à mettre en œuvre les observations finales et les recommandations du Comité et à en assurer le suivi. Ces directives seront envoyées à chaque État partie, en même temps que les observations finales du Comité. À la même session, le coordonnateur du Comité chargé d'examiner la suite donnée aux observations finales et aux recommandations a présenté son premier rapport.

4. De plus, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a débattu du premier rapport d'activité élaboré par le Secrétariat sur la procédure de suivi des avis, que le Comité avait établie à sa soixante-septième session, en août 2005. Auparavant, le Comité vérifiait de manière informelle si, comment et dans quelle mesure les États parties appliquaient les recommandations qu'il avait formulées lorsqu'il avait constaté des violations de la Convention au titre de la procédure relative aux communications visée à l'article 14 de la Convention. Le rapport d'activité rend compte de tous les cas dans lesquels le Comité a conclu à des violations de la Convention ou émis des suggestions ou des recommandations en l'absence de violation. Il comporte toutes les informations reçues soit du demandeur, soit de l'État partie, concernant le suivi des avis du Comité.

5. Le Comité des droits de l'enfant, à sa quarante et unième session, tenue du 9 au 27 janvier 2006, s'est réuni pour la première fois en deux chambres. S'appuyant sur l'évaluation préliminaire qu'il avait menée, le Comité a jugé ce dédoublement utile.

Lorsqu'il aura tenu deux sessions parallèles, il en fera le bilan et en rendra compte à l'Assemblée générale.

6. Le Comité pour les travailleurs migrants, à sa troisième session, tenue du 12 au 16 décembre 2005, a organisé une journée de débat général sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants en vue de la promotion du développement. À sa quatrième session, tenue du 24 au 28 avril 2006, il a adopté un texte sur ce sujet, dans la perspective du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement que l'Assemblée générale organisera à New York, en septembre 2006. Le Comité a décidé qu'à de prochaines sessions, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales ainsi que les institutions des Nations Unies auraient la faculté, lors de séances publiques, de fournir des informations sur les États parties dont il serait en train d'examiner les rapports. L'institution nationale chargée des droits de l'homme dans l'État partie concerné pourrait faire une déclaration lors de l'examen des rapports dudit État. À sa quatrième session toujours, le Comité a examiné pour la première fois un rapport initial (celui du Mali) au cours de séances publiques.

7. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à sa trente-cinquième session, tenue du 7 au 25 novembre 2005, a adopté l'observation générale n° 17, sur l'alinéa c) du paragraphe 1 de l'article 15 du Pacte, qui a trait au droit de chacun de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur, et l'observation générale n° 18, sur l'article 6 du Pacte, qui a trait au droit au travail. À sa trente-sixième session, tenue du 1^{er} au 19 mai 2006, le Comité a organisé une journée de débat général sur le droit à la sécurité sociale, visé à l'article 9 du Pacte, dans le but d'élaborer une observation générale. Les travaux se poursuivent s'agissant d'une observation générale concernant le paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte, relatif à la non-discrimination. Le Comité organisera une journée de débat général sur la non-discrimination à sa trente-septième session, qui se tiendra du 6 au 24 novembre 2006.

8. À sa trente-sixième session, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a décidé d'établir une procédure pour envoyer des rappels aux États parties tardant à présenter leurs rapports. Il a ainsi adopté un système à trois niveaux : a) une première lettre (note verbale) sera adressée aux États parties n'ayant pas encore présenté leur rapport, afin de leur rappeler l'échéance, et cette mesure pourrait être coordonnée avec les rappels envoyés au titre d'autres instruments; b) une deuxième lettre sera envoyée pour inviter les États parties n'ayant pas réagi à présenter leurs rapports en souffrance avant une certaine date, afin de permettre l'examen du ou des rapports lors d'une session ultérieure donnée (cette lettre devrait être envoyée un an avant l'échéance); c) en l'absence d'une réponse, une lettre finale sera envoyée, confirmant que bien qu'ils n'aient pas soumis leur rapport, les États parties concernés feront tout de même l'objet d'un examen à cette session.

9. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a examiné la proposition faite par un État partie au sujet du contenu de son rapport périodique. Plutôt que de rendre compte de la situation de tous les droits, article par article, cet État partie propose d'axer son rapport sur les précédentes observations finales du Comité et d'ajouter des renseignements sur les questions qu'il juge pertinentes au regard de l'application du Pacte. Si cette proposition s'écarte de l'approche globale visée dans les directives du Comité concernant l'établissement de rapports, elle permettrait toutefois de mieux cibler les rapports. Le Comité a décidé d'accepter cette proposition à titre expérimental, étant entendu que si les questions abordées

dans le rapport ne coïncident pas avec celles que le Comité juge primordiales, ces points pourront être inscrits sur la liste de questions. Enfin, le Comité a autorisé les États parties dont les rapports sont en souffrance depuis longtemps à présenter jusqu'à deux rapports regroupés en un rapport unique. Il a continué d'indiquer dans ses observations finales la date butoir de présentation du rapport périodique suivant de l'État partie. À plusieurs reprises, le Comité a demandé à des États parties de présenter deux rapports sous la forme d'un rapport unique au plus tard à la date à laquelle ils auraient normalement dû remettre leur dernier rapport, afin qu'ils tiennent leurs obligations en matière de présentation de rapports.

B. Conseil des droits de l'homme

10. La session inaugurale du Conseil des droits de l'homme aura lieu le 19 juin 2006. Le Comité sera informé oralement du déroulement de la session.

C. Suite donnée à la cinquième réunion intercomités et à la dix-septième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

11. Le Comité sera représenté par son président et deux experts, qui lui rendront compte des conclusions et des suites à donner. La documentation sera mise à la disposition du Comité.

12. Le Comité sera informé des résultats de la réunion consacrée aux réserves que les représentants des organes créés en vertu d'instruments internationaux tiendront les 8 et 9 juin 2006 à Genève et des mesures de suivi qu'il devra prendre.

D. Suite donnée à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme

13. À sa trente-cinquième session, à l'invitation de la Commission de la condition de la femme, le Comité a tenu un débat préliminaire consacré aux méthodes de travail de la Commission et à l'opportunité de désigner un rapporteur spécial chargé d'examiner les lois discriminatoires à l'égard des femmes. Le Comité a chargé deux experts de lui présenter, pour examen, des propositions préliminaires établies à partir des points de vue exprimés lors de sa trente-cinquième session.

E. Processus de réforme des Nations Unies

14. Le Comité continuera d'échanger des vues sur le débat en cours consacré à la réforme, en s'appuyant sur des exposés et des mises à jour que présenteront oralement des fonctionnaires du Secrétariat.

III. Activités du Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention

15. La Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Directrice de la Division de la promotion de la femme ont continué d'encourager

tous les États à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif ainsi qu'à adopter l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention. Ces questions sont régulièrement évoquées par la Conseillère spéciale, la Directrice et les fonctionnaires de la Division lors des réunions et des séances d'information avec les représentants des États Membres, les entités du système des Nations Unies et les organisations de la société civile, dans le cadre des ateliers de formation ou d'autres activités de communication. La coopération demeure un volet important du plan de travail conjoint de la Division et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme².

16. Grâce aux contributions volontaires versées par les Gouvernements irlandais et norvégien pour aider les pays sortant d'un conflit à mettre en œuvre la Convention, la Division organisera à Monrovia, du 12 au 15 juin 2006, une consultation de haut niveau sur la mise en œuvre de la Convention, à laquelle participeront des responsables des administrations publiques ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Un ancien expert du Comité et un expert actuellement en poste y participeront. La Division organisera aussi à Freetown, du 20 au 22 juin 2006, un atelier de formation sur l'établissement de rapports et la mise en œuvre de la Convention, destiné aux responsables des administrations publiques. Cet atelier exploitera un projet de rapport initial élaboré par l'État partie et sera animé par deux experts du Comité.

IV. Questions diverses : étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes

17. La Division a poursuivi l'élaboration de l'étude approfondie du Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes, que l'Assemblée générale a demandée dans sa résolution 58/185 et qui lui sera présentée à sa soixante et unième session. La Division a organisé la deuxième réunion du comité consultatif pour l'étude, les 11 et 12 mai 2006. Le 12 mai, un exposé a été organisé pour les États Membres et d'autres parties prenantes, et des conseillers y ont participé.

18. La Division a coparrainé avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime une table ronde consacrée au rôle du système de justice pénale dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, manifestation parallèle qui s'est tenue pendant la quinzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La Division a aussi participé à une table ronde organisée le 23 mai 2006, à l'occasion de la cinquième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Elle en a profité pour mettre en évidence la contribution que peuvent apporter les organisations non gouvernementales au travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Notes

¹ CEDAW/C/2006/II/4.

² E/CN.4/2006/59-E/CN.6/2006/9.

Annexe I

États n'ayant pas ratifié la Convention ou n'y ayant pas adhéré

Afrique

Somalie

Soudan

Asie et Pacifique

Iran (République islamique d')

Nauru

Palaos

Qatar

Tonga

Europe de l'Ouest et autres États

États-Unis d'Amérique

Saint-Siège

Annexe II

États parties dont les rapports ont été présentés au Comité mais non encore examinés par lui au 1^{er} juin 2006*

Rapports initiaux

<i>État partie</i>	<i>Date à laquelle le rapport devait être présenté</i>	<i>Date de réception du rapport</i>
Cap-Vert (1-6)	Septembre 1982	Juin 2005
Mauritanie (1)	Juin 2002	Mai 2005
Mozambique (1-2)	Mai 1998	Janvier 2005
Niger (1-2)	Novembre 2000	Juillet 2005
Pakistan (1-3)	Avril 1997	Juillet 2005
République arabe syrienne (1)	Avril 2004	Août 2005
Serbie-et-Monténégro (1)	Avril 2002	Mai 2006
Tadjikistan (1-3)	Octobre 1994	Mai 2005
Vanuatu (1-3)	Octobre 1996	Mars 2005

Rapports périodiques

<i>État partie</i>	<i>Date à laquelle le rapport devait être présenté</i>	<i>Date de réception du rapport</i>	<i>Session à laquelle le rapport précédent a été examiné</i>	<i>Rapport(s) précédent(s)</i>
Autriche (6)	Avril 2003	Octobre 2004	2000, 23 ^e session	3-4, 5
Azerbaïdjan (2-3)	Août 2000	Janvier 2005	1998, 18 ^e session	1
Belize (3-4)	Juin 1999	Août 2005	1999, 21 ^e session	1-2
Bolivie (2-4)	Juillet 1995	Décembre 2005	1995, 14 ^e session	1
Brésil (6)	Mars 2005	Août 2005	2003, 29 ^e session	1-5
Chili (4)	Janvier 2003	Mai 2004	1999, 21 ^e session	3
Chine (5-6)	Septembre 1998	Février 2004	1999, 20 ^e session	3-4
Colombie (5-6)	Février 1999	Janvier 2005	1999, 20 ^e session	4, Add.1
Cuba (5-6)	Septembre 1998	Janvier 2005	2000, 23 ^e session	1, 2-3 et Add.1, 4
Danemark (6)	Mai 2004	Juillet 2004	2002, 27 ^e session	4, 5 et Add.1
Estonie (4)	Novembre 2004	Octobre 2005	2002, 26 ^e session	1-3
Finlande (5)	Octobre 2003	Février 2004	2001, 24 ^e session	4

* Cette liste ne comprend pas les États parties dont les rapports seront examinés par le Comité à sa trente-sixième session.

<i>État partie</i>	<i>Date à laquelle le rapport devait être présenté</i>	<i>Date de réception du rapport</i>	<i>Session à laquelle le rapport précédent a été examiné</i>	<i>Rapport(s) précédent(s)</i>
France (6)	Janvier 2005	Mars 2006	2003, 29 ^e session	5
Géorgie (2-3)	Novembre 1999	Avril 2004	1999, 21 ^e session	1
Ghana (3-5)	Février 1995	Février 2005	1992, 11 ^e session	1-2
Grèce (6)	Juillet 2004	Juin 2005	2002, session extraordinaire	4-5
Guinée (4-6)	Septembre 1995	Juillet 2005	2001, 25 ^e session	1-3
Honduras (4-6)	Avril 1996	Janvier 2006	1992, 11 ^e session	1, 2, 3
Hongrie (6)	Septembre 2002	Mai 2006	2002, session extraordinaire	4-5
Inde (2-3)	Août 1998	Octobre 2005	2000, 22 ^e session	1
Indonésie (4-5)	Octobre 1997	Juin 2005	1998, 18 ^e session	2-3
Islande (5)	Juillet 2002	Novembre 2003	2002, 26 ^e session	3-4
Israël (4)	Novembre 2004	Juin 2005	2005, 33 ^e session	3
Jamahiriya arabe libyenne (2)	Juin 1994	Décembre 1998	1994, 13 ^e session	1
Jamaïque (5)	Novembre 2001	Février 2004	2001, 24 ^e session	2-4
Jordanie (3-4)	Juillet 2001	Décembre 2005	2000, 22 ^e session	1, 2
Kazakhstan (2)	Septembre 2003	Mars 2005	2001, 23 ^e session	1
Kenya (6)	Avril 2001	Mars 2006	2003, 28 ^e session	3-4
Liechtenstein (2)	Janvier 2001	Février 2001	1999, 20 ^e session	1
Lituanie (3)	Février 2003	Mai 2005	2000, 23 ^e session	2
Luxembourg (5)	Mars 2006	Février 2006	2003, 28 ^e session	4
Maldives (2-3)	Juillet 2002	Mai 2005	2001, 23 ^e session	1
Maurice (3-5)	Août 1993	Novembre 2004	1995, 14 ^e session	1-2
Mexique (6)	Septembre 2002	Janvier 2005	2002, session extraordinaire	5
Namibie (2-3)	Décembre 1997	Mars 2005	1997, 17 ^e session	1
Nicaragua (6)	Novembre 2002	Juin 2005	2001, 25 ^e session	4 et 5
Nouvelle-Zélande (6)	Février 2006	Avril 2006	2003, 29 ^e session	5
Ouzbékistan (2-3)	Août 2000	Octobre 2004	2001, 24 ^e session	1
Pays-Bas (4)	Août 2004	Janvier 2005	2001, 25 ^e session	1 et Add.1-3, 2 et
Pays-Bas/Aruba (4/Add.1)	Août 2004	Mai 2005	2001, 25 ^e session	Add.1-2, 3 et Add.1-2

<i>État partie</i>	<i>Date à laquelle le rapport devait être présenté</i>	<i>Date de réception du rapport</i>	<i>Session à laquelle le rapport précédent a été examiné</i>	<i>Rapport(s) précédent(s)</i>
Pérou (6)	Octobre 2003	Février 2004	2002, session extraordinaire	5
Philippines (5-6)	Septembre 1998	Juillet 2004	1997, 16 ^e session	3, 4
Pologne (4-5 et 6)	Septembre 1994	Novembre 2004	1991, 10 ^e session	2 et 3
Portugal (6)	Septembre 2002	Mai 2006	2002, 26 ^e session	4, 5
République de Corée (5)	Janvier 2002	Juillet 2003	1998, 19 ^e session	3, 4
République de Moldova (2-3)	Juillet 1999	Octobre 2004	2000, 23 ^e session	1
République démocratique du Congo (4-5)	Novembre 1999	Août 2004	2000, 22 ^e session	1, 2 et Add.1, 3
République tchèque (3)	Mars 2001	Août 2004	2002, session extraordinaire	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (5, Add.1 et 2)	Mai 2003	Août 2003	1999, 21 ^e session	3, 4
Singapour (3)	Novembre 2004	Novembre 2004	2001, 25 ^e session	1-2
Suriname (3)	Mars 2002	Avril 2005	2002, 26 ^e session	1-2
Viet Nam (5-6)	Mars 1999	Juin 2005	2001, 24 ^e session	2 et 3-4